

Le jeudi 18 février 2016 à 20 heures, le Conseil Municipal s'est réuni sous la Présidence de Monsieur LE GOUIC Daniel, Maire.

Présents : Daniel LE GOUIC, Maire ; Georges CARRELET, Christine RICHARD, Adjoint ; Tania LANGLAIS, Alain MERLET, Séverine LEBEAU, Jean-Claude BOUTIN, Jean-Baptiste RICHARD, Véronique BEAUFILS, Conseillers Municipaux.

Excusés : Martine WASSE qui a donné pouvoir à Daniel LE GOUIC et Stéphane GADET qui a donné pouvoir à Séverine LEBEAU.

Monsieur le Maire déclare la séance ouverte à 20 heures 05.

Secrétaire de séance : Jean-Baptiste RICHARD.

Le compte-rendu de la séance précédente a été approuvé à l'unanimité.

CONVENTION PRESTATIONS DE SERVICE :

Sur proposition de Monsieur le Maire, le conseil municipal autorise Monsieur le Maire ou à défaut l'un de ses Adjointes à signer la convention à intervenir avec Monsieur Daniel CHASSAGNEUX afin qu'il puisse rembourser la commune des passages supplémentaires d'élagage effectués sur le chemin communal longeant sa propriété. Le montant s'élève à 1 353,30 €.

ACHAT DE TERRAINS :

Sur proposition de Monsieur le Maire et à l'unanimité, le conseil municipal décide d'acquérir les parcelles cadastrées B n°901 (280m²) et 902 (175 m²), situées chemin des Loges et appartenant à l'indivision VENTURA, pour la somme de 12 000 € acte en main.

Il autorise Monsieur le Maire ou à défaut, un de ses Adjointes, à signer le compromis et l'acte de vente chez Maître Sandrine MARADAN, notaire à DURTAL.

ENTRETIEN DES TROTTOIRS:

Lors de sa réunion du 18 janvier dernier, la Commission Voirie/Assainissement/Service Technique a évoqué l'obligation ou non de l'entretien des trottoirs par les riverains.

Extrait de l'article L2212-2 CGCT :

Il n'existe pas d'obligation de principe, pour les riverains, de nettoyage du trottoir situé devant leur habitation. Le maire dispose des pouvoirs de police municipale en vue d'assurer « la sûreté et la commodité du passage dans les rues, quai, places et les voies publiques, ce qui comprend le nettoyage » (article L 2212-2 CGCT). La jurisprudence administrative a reconnu au maire la possibilité de prescrire, par arrêté, aux riverains de procéder au nettoyage du trottoir situé devant leur habitation.

La Commission demande donc à chaque commune de se prononcer par délibération sur leur orientation concernant ce sujet.

Le conseil municipal décide d'autoriser Monsieur le Maire à signer un arrêté pour le nettoyage des trottoirs et des pieds de mur par les riverains.

TAUX 2016 DES IMPÔTS LOCAUX :

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le conseil municipal décide de ne pas augmenter les taux pour 2016 soit :

Taxe d'Habitation	: 14,30%
Taxe Foncière (Bâti)	: 21,35%
Taxe Foncière (Non Bâti)	: 37,37%

SUBVENTIONS 2016 :

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide que pour 2016, les subventions accordées seront les suivantes :

ASSOCIATIONS DE LA COMMUNE :

Village Fleuri	250 €
Protection des cultures	130 €

Le Comité des Fêtes, le Moto-Club, Livres et Loisirs, Les Retraités Baracéens, le Club de Foot Baracé Huillé Lézigné, l'Association de la Tonnelle auront la première location de l'Espace Lino Ventura gratuite puis les autres au tarif des habitants de Baracé.

ASSOCIATIONS HORS-COMMUNE :

Aides ménagères (ADMR Durtal)	400 €
Aide Familiale (ADMR Loir et Sarthe)	160 €
Comice Agricole	160 €
Restos du Cœur	190 €

Donneurs de sang	190 €
A.C.T.E.	126 €

COLLÈGES OU ÉCOLES SPÉCIALISÉES :

Association Séronésienne (collège St François : 8 x 45 €)	360 €
AGESV (Lycée Edmond Michelet : 1 x 45 €)	45 €

SICTOM :

Monsieur le Maire expose au conseil municipal la situation de la collecte des déchets et de son coût. Il souhaite connaître son orientation par rapport à un ramassage une fois par semaine ou 1 fois tous les 15 jours. Le conseil municipal est plutôt favorable à une collecte des ordures ménagères une fois par semaine.

FRAIS DE DÉPLACEMENT :

Pour faire suite à l'étude réalisée sur notre commune concernant la couverture mobile, Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'il a reçu un courrier d'Emmanuel MACRON, Ministre, et de Catherine DEROCHE, Députée, nous informant que près de 300 communes ont été retenues dans le programme zones blanches de la téléphonie mobile dont BARACÉ.

A cette occasion, il convie Monsieur le Maire et des élus à participer à une réunion d'informations qui se tiendra le mercredi 24 février 2016 à Paris.

Monsieur le Maire prévoit s'y rendre avec Christine RICHARD, Adjointe.

Il rappelle au conseil municipal que « L'article L2123-18 du CGCT dispose que les fonctions de Maire, d'Adjoint, de conseiller municipal, de Président et membre de délégation spéciale donnent droit au remboursement des frais que nécessite l'exécution des mandats spéciaux ».

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le conseil municipal décide de rembourser les frais que ce voyage ponctuel va occasionner à Monsieur Daniel LE GOUIC, Maire et à Madame Christine RICHARD, Adjointe, sur la base des frais réels sur présentation des justificatifs pour :

- Les frais de transport (indemnité kilométrique, péages et parking),
- Les frais de restauration.

QUESTIONS DIVERSES :

1. Monsieur le Maire fait part des principales dépenses prévues pour 2016 à savoir : travaux de mise en sécurité de l'église, réfection de la terrasse devant la petite salle avec arrachage des acacias, chemin de la Motte, logiciel cimetière, achat de tables, etc.
2. Madame Séverine LEBEAU demande si des projets peuvent être envisagés pour les jeunes de la commune. Cela est possible mais pour se faire, il serait souhaitable de créer une commission jeunesse qui pourrait s'occuper du projet. Séverine LEBEAU et Tania LANGLAIS se portent volontaires.
3. Monsieur Jean-Baptiste RICHARD demande si le coiffeur sera remplacé. La réponse est oui mais nous ne savons pas encore par qui.
4. Monsieur Jean-Baptiste RICHARD demande si le calvaire qui se situe à droite en arrivant à Baracé du côté de Tiercé sera nettoyé. Monsieur le Maire lui répond que c'est prévu et que l'agent communal a déjà commencé.
5. Il est demandé à la commission Tourisme de voir avec la CCLS d'où en est le projet de cheminement du Rodiveau vers le bourg.
6. Monsieur Jean-Claude BOUTIN demande comment a été défini l'ordre du passage du lamier dans les chemins. Monsieur Georges CARRELET lui répond que c'est un programme sur 4 ans défini par la CCLS.
7. Madame Véronique BEAUFILS souhaiterait que des numéros soient attribués aux dernières maisons de la Bergeottière. Nous en reparlerons à une prochaine réunion de conseil.

La séance est levée à 22 h 10.